

**Séance
extraordinaire
2009-04-02**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le jeudi, 2 avril 2009 à 19 heures 30 à laquelle sont présents, Monsieur le maire Marcel Catellier, les conseillers (ères) Monsieur Pierre Fortin, Monsieur Jonathan Daigle, Monsieur Sylvain Landry, Monsieur Raynald Coulombe, Madame Lise Théberge, Monsieur André Clavet et Madame Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil et une renonciation à cet avis de convocation a été signé par tous les membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal;

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2009;**
- 5. Autorisation appel d'offres asphaltage;**
- 6. Fermeture de l'assemblée.**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Marcel Catellier, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : Monsieur Marcel Catellier, maire
 Monsieur Pierre Fortin, siège # 1
 Monsieur Jonathan Daigle, siège # 2
 Monsieur Sylvain Landry, siège # 3
 Monsieur Raynald Coulombe, siège # 4
 Madame Lise Théberge, siège # 5
 Monsieur André Clavet, siège # 6

2008-04-01ss

3. Adoption de l'ordre du jour

Acceptation ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2008-04-02ss

4. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2009;

Adoption du
procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance de mars 2009, après avoir été lus par chacun des conseillers (ères), soient acceptés tel que rédigés avec dispense de lecture.

2009-04-03ss

5. Autorisation appel d'offres asphaltage

Autorisation appel
d'offres asphaltage

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal, par sa résolution 2009-03-04, envisageait un appel d'offres pour des travaux d'asphaltage, laquelle résolution n'est jamais entrée en vigueur suite à l'exercice du droit de veto du maire, conformément à l'article 142 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal estime d'intérêt de modifier les conditions de l'appel d'offres qui était alors prévu par la résolution 2009-03-04, notamment pour un motif d'ordre budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de procéder par voie d'invitation suivant l'article 936 du Code municipal auprès de deux (2) entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lancer un appel d'offres par invitation écrite auprès de Construction B.M.L. et Les Constructions H.D.F. inc. pour la pose de trois cent vingt-cinq (325) tonnes métriques pour le rapiéçage manuel et mécanisé ainsi que deux cent cinquante (250) tonnes métriques pour une couche d'usure.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et le responsable des travaux publics sont mandatés par la présente pour rédiger en conséquence les conditions de l'appel d'offres et mandat leur est confié d'obtenir, en respectant le délai prévu à la loi, les soumissions auprès des soumissionnaires invités.

2009-04-04ss

6. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par la conseillère Lise Théberge que la séance soit levée à 19 heures 41.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

Marcel Catellier
maire

